

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 décembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. ALLAERT - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

OBJET DU RAPPORT - Les Valendons - Acquisition de deux parcelles de terrain

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les conjoints Bouret ont proposé à la Ville l'acquisition de deux parcelles de terrain situées au lieu-dit « Les Valendons », cadastrées section DT n°15 et n°154, d'une superficie respective de 1 806 m² et 310 m², soit une superficie totale de 2 116 m².

Ces parcelles, jouxtant des propriétés communales, se situent dans un secteur dans lequel la Ville est propriétaire de plusieurs tenements, qu'elle a acquis à l'amiable au gré des opportunités.

Il est ainsi proposé de procéder à l'acquisition des deux parcelles de terrain moyennant le prix de 8 146 €, soit 3,85 € le m², conforme à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville sur les consorts Bouret, représentés par Monsieur Jean-Bernard Bouret - 5, impasse Stéphan Zweig - 21000 Dijon, de deux parcelles de terrain cadastrées section DT n°15 et n°154, d'une superficie respective de 1 806 m² et 310 m², soit une superficie totale de 2 116 m², moyennant le prix total de 8 146 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ